

Règlement concernant l'attribution du prix d'encouragement physiowiss

physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie, récompense par un prix d'encouragement les meilleurs mémoires de Bachelor (BSc) en physiothérapie effectués dans les quatre hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse.

Attribution d'un prix par HES

physioswiss décerne un prix d'encouragement d'une valeur de CHF 500.- à l'auteur du meilleur mémoire de BSc. Un prix est décerné par année et par haute école spécialisée (Zürich, Berne, Suisse romande, Tessin)¹. La communication et l'information destinées aux étudiants sont assurées en interne par les HES. La désignation du gagnant est également le fait des personnes compétentes au sein des HES. Chaque HES choisit le meilleur mémoire de BSc selon son propre système et ses propres critères.

Immédiatement après la désignation du gagnant, le nom, le titre du mémoire ainsi que la date de remise du diplôme seront communiqués par écrit au Secrétariat général de physioswiss.

physioswiss met à disposition le certificat et le chèque qui seront attribués aux gagnants. Un représentant de physioswiss se tient à disposition pour la remise du prix.

Récompense attribuée au meilleur mémoire de BSc à l'échelle nationale

La Commission de la recherche de physioswiss examinera ensuite les mémoires des gagnants de chacune des quatre HES selon ses propres critères (voir www.physioswiss.ch) afin de déterminer le meilleur mémoire de BSc de l'année. Le gagnant recevra en récompense un autre prix d'une valeur de CHF 500.- et aura la possibilité de présenter son travail au prochain congrès national de physioswiss, sous forme d'un poster ou d'un exposé.

Les hautes écoles spécialisées peuvent soumettre leur meilleur mémoire de BSc jusqu'au **30 novembre** qui précède l'année du congrès. Le mémoire doit être envoyé à physioswiss (info@physioswiss.ch) sous forme de fichier PDF avec la mention "Prix d'encouragement".

Les premiers prix récompensant les meilleurs mémoires de BSc au sein des différentes HES ainsi qu'au niveau national seront décernés à partir de l'automne/hiver 2010.

La Commission de la recherche n'est pas tenue de justifier ses décisions. Toute voie de recours est exclue.

Sursee, le 25 octobre 2010

I:\7 Forschung\5 Förderpreis FH\1 Grundlagen\100729_Reglement Förderpreis.doc

¹ Si plusieurs personnes participent à un même projet, le montant du prix sera divisé en conséquence.